

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

Du 23 septembre 2013

n°3

Page 1/1

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Communication par le président du rapport d'activités 2012 de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais aux maires des communes membres

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année depuis sa création, la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais présente son bilan d'activités aux maires des communes membres.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais sont entendus.

* * * * *

VU l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Le président communique le rapport d'activités du dernier exercice, clos au 31 décembre 2012, aux maires des communes membres de la C.A.P.C.

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 27/09/2014 n° 6220
Publié au siège de la CAPC, le 27/09/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER